

STAGE obligatoire

**pour les étudiants autorisés à s'inscrire en
2^{ème} année de pharmacie
2017-2018**

Vous devez suivre un stage de **6 semaines avant l'entrée en 3^{ème} année**.
Ce stage sera à effectuer *entre juin et août 2018* selon des modalités qui seront définies lors d'une réunion d'information en janvier 2018.

CONDITIONS :

- 6 semaines consécutives **ou** 2 fois 3 semaines chez le même maître de stage en dehors de l'année universitaire,
- la pharmacie doit être agréée (liste disponible sur le site de la Faculté de Pharmacie au lien suivant :
<http://www.pharma.univ-rennes1.fr/themes/Scolarit%C3%A9/stages/>)
- l'exemplaire de convention de stage est téléchargeable sur le site internet de l'UFR Pharmacie.